

R CONDUITE

Agrément N° 03.095.0808.0

Label qualité des formations au sein des écoles de conduite

Sous-critère 2.2 — Décrire et formaliser le procédé d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite

Formation B — Avant l'entrée en formation

Avant votre formation, une évaluation de vos compétences est réalisée. Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes, et non d'un acte de formation.

Cette évaluation permet de vous proposer un volume de formation adapté à vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale afin d'établir un contrat d'enseignement à la conduite entre l'apprenant et l'auto-école. Celui-ci peut être modifié à la hausse ou à la baisse en fonction de votre capacité d'apprentissage et de votre régularité

Moyens utilisés et durée

En voiture, avec un enseignant. Durée : 45 minutes.

Aptitudes et compétences évaluées

Sont évaluées, par des exercices, les compétences suivantes :

- L'expérience de la conduite ;
- Les connaissances du véhicule ;
- Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Les habiletés ;
- La compréhension et la mémoire ;
- La perception visuelle ;
- L'émotivité.

Au cours de la formation

Durant la formation, des bilans intermédiaires sont organisés afin d'évaluer l'autonomie de l'élève sur les compétences de son programme de formation afin d'ajuster le nombre d'heures si nécessaire

En fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer l'aptitude de l'élève dans le cadre d'un examen blanc afin de déterminer si celui-ci est prêt pour une présentation au permis de conduire .

Compte rendu final

Chaque bilan (évaluation de départ, bilans en cours de formation, bilan de fin de formation) donne lieu à un compte rendu remis à l'élève via son livret numérique , mentionnant le nom et le numéro d'autorisation d'enseigner de l'enseignant.